CONSEILS VÉTÉRINAIRES

La vaccination contre la rage est obligatoire pour se rendre à l'étranger, dans certains campings et centres de vacances.

Les vaccins recommandés pour le chien

- La maladie de Carré
- L'hépatite contagieuse canine, dite hépatite de Rubarth
- La parvovirose (exigée par les refuges, chenils, pensions)
- Leptospirose ou maladie du rat (préconisé pour les animaux vivant dans les grandes villes comme Paris)
- La toux du chenil (exigée par les refuges, chenils, pensions)
- La piroplasmose ou maladie de la tique

La vermifugation

La vermifugation du chien est importante pour sa santé (troubles digestifs, amaigrissements) et primordiale s'il y a des enfants dans la famille. Elle est aussi essentielle pour notre santé car les déjections peuvent transmettre des maladies à l'homme.

- Les chiots sont vermifugés à partir de 2 semaines tous les 15 jours, 3 fois de suite.
- Un nouveau propriétaire doit vermifuger son chien 2 fois dans les 2 mois qui suivent l'acquisition.
- Le chien adulte sera vermifugé au moins 2 fois par an.

PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les principales nuisances occasionnée par les déjections canines se traduisent par des souillures plus ou moins importantes des voies publiques, jardins et squares. Elles peuvent provoquer des glissades, des chutes accidentelles et polluer potentiellement par des microbes (virus, bactéries, parasites, etc.) les parcs, les aires de jeux pour enfants, comme les bacs à sable ou des locaux collectifs (écoles, crèches, commerces alimentaires, immeubles à usage d'habitation, etc.) Les risques parasitaires en cas de contamination de bacs à sable ou autres surfaces ne doivent pas être négligés.

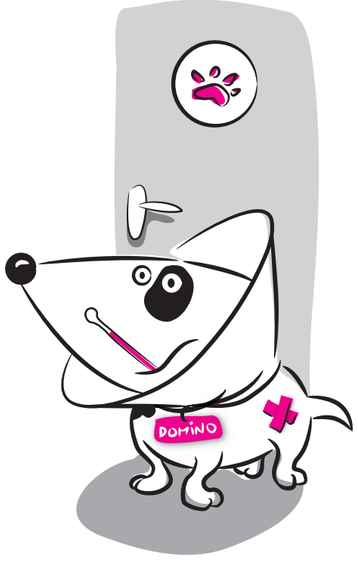

ADRESSES UTILES

Fourrière animale gérée par Chenil Service
Avenue du Corniguel - 29 000 Quimper - Tél. 02 98 64 97 08

Société Protectrice des Animaux (SPA)
Avenue du Corniguel - 29 000 Quimper - Tél. 02 98 64 87 35

Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)
7, rue Anne Robert Jacques Turgot - 29 000 Quimper - Tél. 02 98 64 36 36

Ville de Quimper - Direction du paysage et des jardins - Tél. 02 98 98 88 87

VILLE DE QUIMPER

hippocampe.com - 206025 - crédit photo : Thinkstock

WWW.MAIRIE-QUIMPER.FR QUIMPER GUIDE PRATIQUE
ACTIONS VILLE : PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE : RESPONSABILITÉ : EMPLACEMENTS : GESTES : CONTACT

Canisites

les espaces sanitaires canins

VILLE DE QUIMPER

Nous avons tous eu, un jour ou l'autre, propriétaire de chien ou pas, le désagrément de poser le pied sur « une crotte de chien ». Outre le désagrément de la salissure et de la mauvaise odeur, les déjections canines exposent au danger de la glissade. Les personnes âgées et les non voyants sont plus particulièrement exposés. Les jardiniers de la ville, ainsi que les enfants qui jouent dans l'herbe des parcs, sont également exposés au risque de transmission de certaines maladies.
Le ramassage des déjections canines est un geste citoyen envers l'ensemble de la population.
Les moyens, simples et pratiques, mis à disposition par la Ville permettent à chaque propriétaire d'intervenir sans pour autant que cela lui soit déplaisant.

LES ACTIONS DE LA VILLE DE QUIMPER

▸ **Actions de nettoiement** aussi fréquent que possible des trottoirs et caniveaux,

▸ **Mise en place de canisites** (espaces sanitaires canins) et de corbeilles avec distributeurs de sacs hygiéniques gratuits.

▸ **Sensibilisation des propriétaires de chiens** par les agents de la ville à davantage de respect pour le cadre de vie, et incitation à faire exprimer les besoins de leurs animaux sur des sites autorisés.

▸ **Capture des chiens en état de divagation** que des propriétaires indélicats laissent exprimer leurs besoins sans contrôle de leur part sur le domaine public.

Tout sur le canisite

LE CANISITE, UN ESPACE SANITAIRE CANIN

Les canisites sont des lieux conçus pour recevoir les déjections canines. Pour le confort de tous, les déjections doivent être ramassées par les propriétaires à l'aide de sachets mis gratuitement à disposition à l'entrée du canisite. Les sachets peuvent être déposés dans la corbeille réservée à cet usage en sortant. Afin de compléter l'intervention de l'usager et de conserver le lieu agréable, un nettoyage quotidien de cet équipement est assuré par les services municipaux.

EMPLACEMENTS DES CANISITES, DES CORBEILLES ET DES DISTRIBUTEURS DE SACS GRATUITS.

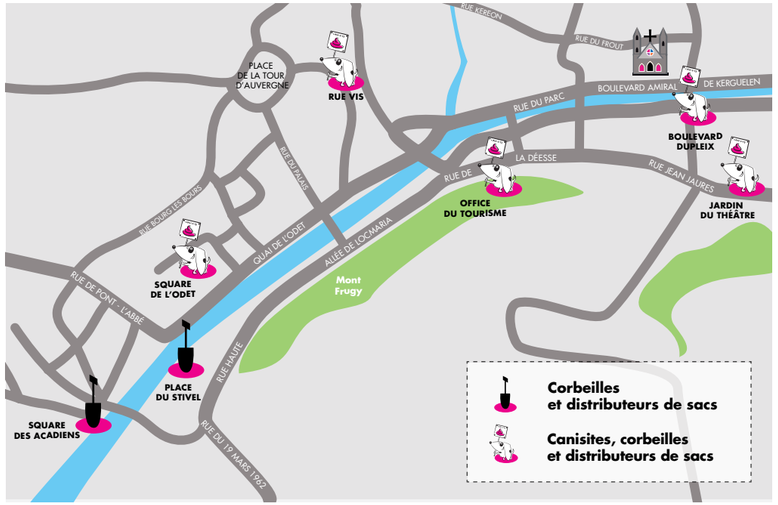

DES CONSEILS POUR AMENER VOTRE CHIEN VERS LE CANISITE

▸ Les promenades à heures fixes amènent votre chien à réguler ses besoins. Le chien se soulage environ une demi-heure après son repas ou après une émotion heureuse telle que la promenade en compagnie de son maître.

▸ Pour l'amener progressivement vers les bonnes manières, dirigez-le sans le brusquer en direction du canisite. N'hésitez pas à l'encourager ! Libérez-le de sa laisse à l'entrée du canisite, pour qu'il découvre l'endroit en toute tranquillité. Lorsqu'il aura terminé, récupérez-le en lui offrant sa « lichouserie » préférée.

RAMASSER, UN GESTE DE SAVOIR-VIVRE

Il suffit de prendre un sac, d'y glisser sa main comme un gant puis de l'utiliser pour ramasser la déjection. Ensuite, retournez le sac et déposez-le dans les corbeilles dédiées.

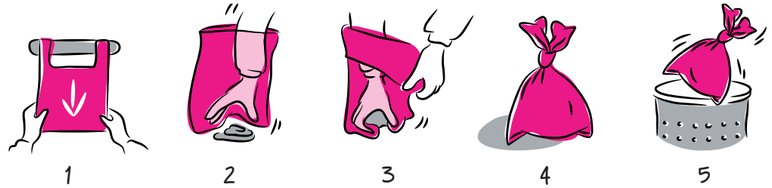

▸ Un geste simple et de savoir-vivre pour préserver la qualité de l'espace public.

RESPONSABILITÉ

Posséder un animal, c'est être responsable de ses actes. La ville de Quimper rappelle dans un arrêté municipal du 8 novembre 2001, les règles à suivre pour les détenteurs d'animaux domestiques.

Cela implique, entre autre, dans le respect de la personne et de l'environnement, le ramassage des déjections canines pour des raisons d'hygiène et de sécurité.